

A Mayotte, le 18 novembre 2018,

Lettre ouverte à Messieurs le Président de la République Emmanuel Macron, le Président de l'Assemblée nationale Richard Ferrand, le Président du groupe Les Républicains à l'Assemblée nationale Christian Jacob, le Président du parti politique Les Républicains Laurent Wauquiez, le député Les Républicains, Mansour Kamardine,

Nous, citoyens français résidant à Mayotte, vous écrivons pour vous interpeller sur les récents événements qui sévissent sur l'île. Un professeur de philosophie du lycée de Sada a dernièrement été la victime d'une campagne de diffamation ayant pris une tournure résolument raciste.

A l'origine, ce sont des parents d'élèves qui ont manifesté leur mécontentement à l'égard des pratiques pédagogiques de l'enseignant. Cependant, ce qui n'aurait pu être qu'une simple mésentente a très vite fait l'objet d'une récupération politique menée par des collectifs citoyens locaux motivés par la haine ainsi qu'un parti d'extrême-droite. Le 12 novembre 2018, ces derniers ont ainsi manifesté aux abords du lycée en distribuant aux élèves des tracts dans le but de discréditer le professeur. Ils ont également inscrit sur les murs jouxtant l'établissement le nom de l'enseignant accompagné d'un « casse-toi » en langue locale. Pire encore, le professeur a non seulement été attaqué sur ses origines « africaines » mais aussi sur la validité de ses diplômes.

Suite à ces événements, le député Les Républicains Mansour Kamardine s'est empressé de publier un communiqué de presse sur l'affaire, lequel motive notre présente lettre. Nous, citoyens français, électeurs de la seconde circonscription de Mayotte, sommes indignés par les propos tenus par notre député Monsieur Kamardine.

Tout d'abord, le député Les Républicains participe à la campagne de diffamation en affirmant que « l'enseignant concerné ne serait pas citoyen français », et ce alors même que le professeur a apporté les preuves de sa nationalité française. En tant que citoyen,

Monsieur Kamardine n'est pas sans savoir que la diffamation constitue un délit puni par la loi.

De plus, nous, citoyens français, sommes d'autant plus choqués qu'il s'est exprimé publiquement, à travers la presse locale, revêtant ainsi sa charge de député, et représentant donc son parti politique Les Républicains.

Enfin, nous, citoyens français résidant à Mayotte, reprochons à l'élu Mansour Kamardine d'alimenter par ses propos le climat de tensions sociales et communautaires qui règne sur l'île. Au lieu d'apaiser ses concitoyens, Monsieur Kamardine fait le choix d'attiser la haine et de faire le jeu de collectifs citoyens connus pour la violence de leurs actions. Il participe à légitimer des comportements, malheureusement trop courants ici, qui se font dans le déni total de toutes les valeurs et les lois de la République. Le contexte social est tel que nous en sommes réduits, nous, citoyens français résidant à Mayotte, département régi par les lois constitutionnelles, à nous exprimer dans l'anonymat, par crainte de représailles.

A ce titre, nous, citoyens français de Mayotte, réclamons que le député Mansour Kamardine présente des excuses officielles pour les propos diffamatoires qu'il a tenu à l'égard d'un fonctionnaire d'État. Nous demandons à Monsieur le Président de l'Assemblée nationale ainsi qu'à Monsieur le Président du groupe Les Républicains à l'Assemblée nationale et Monsieur le Président du parti LR, que des sanctions soient prises à l'égard du député Mansour Kamardine.

La République française porte en elle les valeurs de respect de l'État de droit, d'égalité des citoyens, de justice et de paix sociale. Nous exigeons que le 101^{ème} département, ses habitants et ses élus, soient régis par ces principes universels.

Nous comptons sur la promptitude des représentants de la République à apporter une réponse appropriée à ces actes qui portent atteinte à l'intégrité de l'État français.

Les citoyens de la seconde circonscription de Mayotte